

Aide aux migrants: le Conseil constitutionnel donne raison à Cédric

Herrou

PAR **AFP** Mis à jour le 06/07/2018 à 10:27 Publié le 06/07/2018 à 10:25



Le Conseil constitutionnel a consacré, ce vendredi, le "principe de fraternité".

Le Conseil constitutionnel a affirmé vendredi qu'une aide désintéressée au "*séjour irrégulier*" ne saurait être passible de poursuites, au nom du "*principe de fraternité*", et censuré en conséquence des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers.

Cette décision, qui promet de résonner comme un coup de tonnerre dans un contexte politique européen tendu, répond à une demande de Cédric Herrou.

L'agriculteur de la Roya, devenu le symbole de l'aide aux migrants à la frontière franco-italienne, réclamait l'abolition du "*délit de solidarité*".